



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 25 JANVIER 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

Mme Christine SALLANSONNET (Suppléante)

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent TISSOT

Date d'affichage : 26 JAN. 2022

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF A CRUSEILLES
MODIFICATION DES LOTS N° 9/11/13 ET 19**

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 074-2474001/2-20220125-D_2022_01-DE

2022-01 COMMANDE PUBLIQUE/ MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF À CRUSEILLES MODIFICATION DES LOTS N°9/11/13 ET 19

MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF À CRUSEILLES MODIFICATION DES LOTS N° 9 / 11 / 13 ET 19

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose que divers travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour les lots n°9 « Serrurerie », n°11 « Menuiseries intérieures bois », n°13 « Faux-plafonds » et n°19 « Electricité - Courants faibles », afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur et remédier à des défauts dus à la vétusté de la bibliothèque intercommunale.

L'ensemble des prestations nouvelles supplémentaires, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 4 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 4 783,20 € HT (5 739,84 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°9 Serrurerie. Titulaire : S.A.R.L. PASCAL COULLOUX. Montant des travaux supplémentaires : + 270 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 8,83 % du montant initial du lot ;
- Lot n°11 Menuiseries intérieures bois. Titulaire : MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE. Montant des travaux supplémentaires : + 1 100 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 11,05 % du montant initial du lot ;
- Lot n°13 Faux-plafonds. Titulaire : S.A.S. ALBERT ET RATTIN. Montant des travaux supplémentaires : + 2 878,20 € HT, soit une augmentation cumulée à la précédente modification de + 19,43 % du montant initial du lot ;
- Lot n°19 Electricité - Courants faibles. Titulaire : S.A.R.L. ECM. Montant des travaux supplémentaires : + 535 € HT, soit une augmentation de + 6,15 % du montant initial du lot, dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur le montant initial des lots. Il invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le 26 JAN. 2022

ID : 074-247400112-20220125-D_2022_01-DE

2022-01 COMMANDE PUBLIQUE/ MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF À CRUSEILLES MODIFICATION DES LOTS
N°9/11/13 ET 19

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :
- Lot n°9 Serrurerie pour un montant supplémentaire de 270 € HT
 - Lot n°11 Menuiseries intérieures bois pour un montant supplémentaire de 1 100 € HT
 - Lot n°13 Faux-plafonds pour un montant supplémentaire de 2 878,20 € HT
 - Lot n°19 Electricité - Courants faibles pour un montant supplémentaire de 535 € HT

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND



Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20220125-D_2022_01-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 13 Faux-plafonds

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.S. ALBERT ET RATTIN
ZA Chemin du Chanay
73190 SAINT-BALDOPH
@ : ar@albert-rattin.fr
N° SIRET :418 892 063 00011

Montant initial du marché public :
29 081,75 € HT, soit 34 898,10 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	03/05/2021	31 854,95 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires, dont notamment la reprise de plafonds existants et l'ajout de plafonds.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **2 878,20 € HT, soit 3 453,84 € TTC.**

La présente modification cumulée à la modification n°1 représente donc une augmentation de 19,43 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **34 733,15 € HT, soit 41 679,78 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 3 - AVENANT

A. Identifications des parties et du marché public

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n°9 Serrurerie

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. PASCAL COULLOUX
466, Allée de la zone des Bonnets
74270 MUSIEGES
@ : info@coulloux.com
Tél : 04 50 44 71 85
N° SIRET :403 646 532 00024

Montant initial du marché public :
106 215,50 HT, soit 127 458,60 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	03/05/2021	109 851,50 € HT
Avenant	2	22/12/2021	115 326,50 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires relatifs à la pose de mains courantes pour les fenêtres des classes 11 et 12.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **270 € HT, soit 324 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 8,83 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **115 596,50 € HT, soit 138 715,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 5 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 19 Electricité - Courants faibles

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. ECM
44, chemin de l'arête
38690 BIOL
Tél : 04.74.33.80.71
@ : contact@ecmsarl.fr
N° SIRET : 508 674 710 000 27

Montant initial du marché public :
296 271,50 € HT, soit 355 525,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	10/05/2021	298 636,50 € HT
Avenant	2	08/10/2021	303 911,50 € HT
Avenant	3	28/10/2021	311 582,50 € HT
Avenant	4	29/11/2021	313 957,50 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires relatifs à l'installation d'une ventouse asservie pour la porte d'entrée et l'alimentation DAS de la sortie de secours de la bibliothèque intercommunale.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **535 € HT, soit 642 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 6,15 % du montant initial du marché public, dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **314 492,50 € HT, soit 377 391 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le



ID : 074-247400112-20220125-D_2022_01-DE



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 6 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 11 Menuiseries intérieures bois

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE
129, allée des charbonniers
ZA Malchamps
74160 FEIGERES
Tél : 04 50 49 02 02
@ : menuisier Rambosson@orange.fr
N° SIRET : 797 180 262 000 25

Montant initial du marché public :
193 231 € HT, soit 231 877,20 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	01/03/2021	197 234 € HT
Avenant	2	01/06/2021	198 414 € HT
Avenant	3	28/06/2021	201 554 € HT
Avenant	4	08/10/2021	202 049 € HT
Avenant	5	06/01/2022	213 489 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires relatifs à l'installation d'un verrou DAS pour l'issue de secours de la bibliothèque.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **1 100 € HT, soit 1 320 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 11,05 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **214 589 € HT, soit 257 506,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le



ID : 074-247400112-20220125-D_2022_01-DE

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le